

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DU ROVE

SEANCE DU 14 SEPTEMBRE 2022

Conseillers Municipaux : Effectif : 29 ; Présents : 20 ; Pouvoirs : 8 ; Absents : 9

L'an deux Mil vingt-deux, le quatorze septembre à dix-huit heures le Conseil Municipal de cette commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Georges ROSSO** Maire, suite à la convocation en date du 7 septembre 2022.

ETAIENT PRESENTS : BARTOLI Michel - BONNET Marie-Claude - CANGELOSI Laetitia -CASABURI Francine CORTES Jeanne - DESMATS Nicole - FERNANDEZ Danielle - GIRAUD Chantal - GUEVARA David - GROBEL Pierre JAUFFRET Michel - LAVAL Jacques - MARTINEZ Véronique - MISSIMILLY Laurent - MONTALBAN Francis - ROSSO Georges - ROSSO Viviane - SABATINO Paul - SACOMAN Roger - SALAS Aline -

ONT DONNE POUVOIR : COSTE Raymonde à DESMATS Nicole - DEQUIVRE Claude à ROSSO Viviane -JUAN Annie à CORTES Jeanne - LILLO Sabine à ROSSO Georges - BRESO Patrice à MONTALBAN Francis - FIORI Frédéric à SABATINO Paul - MAISONNEUVE Régis à BONNET Marie-Claude - SOLE Jean-Pierre à JAUFFRET Michel.

ABSENTS : COSTE Raymonde - DEQUIVRE Claude - JUAN Annie - LILLO Sabine -BRESO Patrice - FIORI Frédéric - MAISONNEUVE Regis - SOLE Jean-Pierre - MAZADE Alain.

SECRETAIRE DE SEANCE : SALAS Aline

2022-07-01

Décision modificative de crédit N°2 / 2022

Le conseil municipal,

Monsieur le Maire précise à l'Assemblée que la décision modificative de crédits n°2 s'équilibre en dépenses et en recettes à 614 900 € (**Six cent quatorze mille neuf cents euros**) et n'affecte que la section d'investissement.

Suite à la mise en place de la M 57 au 01/01/2023 il y a lieu de créer le compte 1068 en dépense pour effectuer l'apurement du compte 1069 existant au compte de gestion de la Commune mais inexistant en M57. Cet équilibre se fait par l'inscription d'une recette d'investissement notifiée par le Conseil Départemental 13 pour l'attribution de subventions.

De plus, suite à un projet d'acquisition de plusieurs petites parcelles dans le centre de la Commune, à proximité de l'école maternelle, la commune souhaite réaliser un emprunt pour ne pas affecter la trésorerie de la commune dans l'attente d'attribution de nos demandes de subventions. Cet emprunt s'élèverait à 600 000 €.

Pour information, la capacité de désendettement, qui est de 1 année en 2022, est très inférieure à la moyenne nationale. Avec ce nouvel emprunt elle serait pour 2023 de 2.1 années. L'encours de la dette de la Commune du ROVE représenterait 229 € / habitant contre 802 € / habitant pour une Commune de même strate.

I N V E S T I S S E M E N T				
	D E P E N S E S		R E C E T T E S	
	Imputation	Montant	Imputation	Montant
Ouvertures	D I 10 1068 OPFI 01	15 681,29 €	R I 13 1313 111 810	14 900,00 €
	D I 21 2115 101 020	600 000,00 €	R I 16 1641 OPFI 0	600 000,00 €
Réductions	D I 21 2188 101 020	781,29 €		
Montant Total		614 900,00 €		614 900,00 €

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver la décision modificative de crédits n°2 qui sera votée par chapitre et par opération.

- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu le Code des communes ;
- Vu le budget primitif de la ville du ROVE pour l'exercice 2022 adopté par délibération N°2022-03-06 du 25/02/2022 ;
- Vu la décision modificative de crédit n°1 au budget primitif 2022 adoptée par délibération N°2022-06-05 du 07/06/2022 ;
- Considérant la nécessité d'effectuer des inscriptions et ajustements budgétaires ;
- Vu le projet de décision modificative n° 2 au budget primitif 2022 présenté par Monsieur le Maire de la Commune du ROVE ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

ARTICLE 1 : d'ADOPTER la décision modificative de crédits N°2 du Budget Primitif 2022 dont le détail est présenté en annexe de la présente délibération

ARTICLE 2 : de PRECISER que le budget est voté au niveau des chapitres pour la section d'investissement avec définition des opérations détaillées et au niveau des chapitres pour la section de fonctionnement.

VOTE / POUR 28 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme au registre

La secrétaire de séance
Alvine SALAS



Le Maire,
Georges ROSSO



IV – ANNEXES



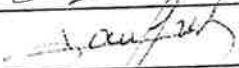
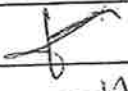


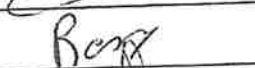


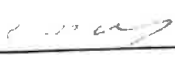

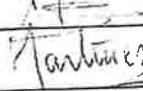




ARRETE ET SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 29
 Nombre de membres présents : 20
 Nombre de suffrages exprimés : 28
 VOTES :
 Pour : 28
 Contre : 0
 Abstentions : 0

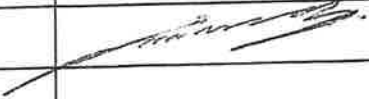


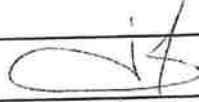

Date de convocation : 08/09/2022

Présenté par Le Maire, ROSSO Georges (1).
 A LE ROVE, le 14/09/2022
 Le Maire, ROSSO Georges,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session **ORDINAIRE**
 A la salle du Conseil Municipal - Hôtel de Ville- LE ROVE, le 14/09/2022
 Les membres de l'assemblée délibérante (2).

001. ROSSO Georges , Maire	
002. SABATINO Paul , 1er ADJOINT	
003. DESMATS Nicole , 2ème ADJOINT	
004. JAUFFRET Michel , 3ème ADJOINT	
005. CORTES Jeanne , 4ème ADJOINT	
006. MONTALBAN Francis , 5ème ADJOINT	
007. GIRAUD Chantal , 6ème ADJOINT	
008. ROSSO Viviane , 7ème ADJOINT	
009. SACOMAN Roger , Conseiller	
010. DEQUIVRE Claude , Conseillère	
011. CASABURI Francine , Conseillère	
012. MAISONNEUVE Régis , Conseiller	
013. SOLE Jean-Pierre , Conseiller	
014. FERNANDEZ Danielle , Conseillère	
015. SALAS Aline , Conseillère	
016. MARTINEZ Véronique , Conseillère	
017. JUAN Annie , Conseillère	
018. BONNET Marie-Claude , Conseillère	
019. COSTE Raymonde , Conseillère	
020. BARTOLI Michel , Conseiller	
021. FIORI Frédéric , Conseiller	

IV – ANNEXES ARRETE ET SIGNATURES

022. LILLO Sabine , Conseillère	
023. MISSIMILLY Laurent , Conseiller	
024. BRESO Patrice , Conseiller	
025. GUEVARA David , Conseiller	
026. LAVAL Jacques , Conseiller	
027. MAZADE Alain , Conseiller	
028. CANGELOSI Laëtitia , Conseillère	
029. GROBEL Pierre , Conseiller	

Certifié exécutoire par Le Maire, ROSSO Georges (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 15/09/2022, et de la publication le 15/09/2022

A LE ROVE, le 14/09/2022

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant LE CONSEIL MUNICIPAL.



Le Maire,
Georges ROSSO

